



Parti vert libéral Suisse

## Communiqué de presse

<b>Objet</b>	<b>Les Vert'libéraux heureux des comptes d'Etat 2011 mais ils demandent une réforme pour améliorer l'efficacité du frein à l'endettement</b>
Contact	Roland Fischer, Conseiller national, Tel. +41 79 422 76 60
Expéditeur	Parti vert libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	30 mai 2012

### Les Vert'libéraux se réjouissent du résultat des comptes d'Etat 2011

**A la mi-février, le Conseil fédéral a pris connaissance des comptes de la Confédération de l'année 2011 et les a soumis au Parlement à la fin du mois de mars. Aujourd'hui, le Conseil national a accepté ces comptes ainsi que le supplément au budget de l'année 2012. Les Vert'libéraux se réjouissent des résultats de l'exercice comptable 2011 et ont, par conséquent, approuvé toutes les décisions du Conseil fédéral portant sur les comptes de la Confédération.**

L'exercice 2011 présente un compte de résultat positif avec un excédant de CHF 2,1 milliards. Comparé à l'exercice 2010, le solde présente une baisse d'environ CHF 2 milliards, montant pourtant budgétisé à CHF 3,3 milliards de plus. Grâce à l'excédant de revenus, le capital propre négatif a pu être réduit de CHF 27,4 milliards. Les résultats financiers, pertinents pour le calcul du frein à l'endettement, affichent un excédant de CHF 1,9 milliards, un résultat encourageant. Ce solde se fonde évidemment sur les mesures pour freiner l'endettement qui autorisent un déficit conjoncturel à hauteur de CHF 450 millions de sorte qu'il en résulte un excédant structurel de CHF 2,4 milliards.

L'excédent des comptes consolidés sur l'ensemble des échelons politiques (Confédération, Cantons, Communes et assurances sociales étatiques) se chiffre à 0,4% du PIB, le taux d'endettement à 36,5% du PIB. Une fois de plus, les excédants et dettes d'Etat pour la Suisse remplissent les critères de Maastricht qui fixent le déficit public à 3% du PIB et le taux d'endettement à 60%. Avec 4% de déficit public et 88,4% de dettes brutes, la zone euro n'est pas en mesure de respecter ces critères.

### **Une meilleure transparence dans la présentation des comptes, pour l'efficacité du frein à l'endettement et les tâches effectuées**

La bonne santé des finances de la Confédération doit être l'occasion d'évaluer la qualité du système de frein à l'endettement et de présentation des comptes. Il ne s'agit pas de le remettre en doute ou de l'assouplir. Ce modèle a fait ses preuves. Cependant, pour les Vert'libéraux certains aspects mériteraient quelques améliorations:

1. *Comptes spéciaux*

Certaines dépenses importantes de la Confédération sont traitées sous l'intitulé *comptes spéciaux* et ne correspondent pas au champ d'application du frein à l'endettement. Il en va ainsi pour les grands projets ferroviaires, le fonds d'infrastructures, le domaine des EPF et la régie fédérale des alcools. S'agissant de ces apports réglementés, le frein à l'endettement ne doit pas être contourné au moyen de dépenses extraordinaires. Les comptes spéciaux ne doivent pas être prétexte au manque de transparence, situation que les Vert'libéraux déplorent.

2. *Soldes de crédit*

Depuis quelques années, les crédits budgétaires ne sont pas utilisés. Ces derniers (montant d'environ CHF 700 millions en 2011) sont une part essentielle des excédants structurels du budget de la Confédération. C'est pourquoi, les Vert'libéraux invite le Conseil fédéral à instaurer un plafond pour les dépenses, de manière à éviter ces soldes de crédit.

3. *Services de tiers*

Dans certains offices de la Confédération, le recours au service de tiers s'avère trop important. Les Vert'libéraux attendent qu'une réflexion sur la question soit menée afin de réduire au minimum ce type de prestations. Il apparaît inutile d'allouer une partie importante des finances pour des prestataires externes. Assurer des tâches permanentes revient aux collaborateurs. Il est ainsi possible de maîtriser les coûts des charges du personnel. De plus, le recours à des prestataires induit un coût plus élevé que la prise en charge des mêmes tâches par le personnel de la Confédération.